



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°6010 du 06/01/2017

**- Financement de la Fédération Wallonie-  
Bruxelles**

**- Comptage du 16-01-2017**

**- Constitution du fichier de tous les élèves**

#### Réseaux et niveaux concernés

- Réseaux
- Fédération Wallonie-Bruxelles\*
  - Libre subventionné
  - Officiel subventionné

Niveau :

- Fondamental ordinaire
- Secondaire ordinaire
- Spécialisé

\*sauf les écoles d'Enseignement Secondaire ordinaire.

#### Type de circulaire

- Circulaire administrative  
 Circulaire informative

#### Période de validité

- A partir du 16/01/2017

#### Documents à renvoyer

- Oui  
 Date limite :  
 Voir dates figurant dans la circulaire

#### Mots-clés :

Comptage des élèves – 16 janvier 2017  
Financement

#### Destinataires de la circulaire

- A Madame la Ministre - Présidente du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement,
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes,
- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles libres subventionnées,
- Aux Directions des écoles fondamentales ou secondaires ordinaires subventionnées,
- Aux directions des écoles fondamentales ou secondaires ordinaires organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- Aux directions des écoles fondamentales et/ou secondaires spécialisées subventionnées ou organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour information :

- Au Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement neutre subventionné,
- Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique,
- Au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces,
- A la Fédération des écoles libres subventionnées indépendantes,
- Aux membres du service de d'Inspection,
- Aux membres du service de Vérification.

**Signataire**

Administration : Administration Générale de l'Enseignement  
Direction générale de l'enseignement obligatoire  
Madame Lise-Anne Hanse, Directrice générale

**Personnes de contact**

Monsieur François GLOGOWSKI, Attaché au Service du Comptage des Elèves

Personnes ressources :

- Monsieur François GLOGOWSKI, Attaché au Service du Comptage des Elèves, 02/690.85.06  
– [francois.glogowski@cfwb.be](mailto:francois.glogowski@cfwb.be)
- Monsieur Karim ABGAR, Service du Comptage des Elèves, 02/690.88.49  
– [karim.abgar@cfwb.be](mailto:karim.abgar@cfwb.be)

## **Objet : Comptage des élèves au 16 janvier 2017**

Madame,  
Monsieur,

Je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2017.

Le comptage des élèves en date du 16 janvier 2017 est d'une importance extrême : c'est sur lui que repose la majeure partie du financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme chaque année, un fichier de la population scolaire francophone doit être remis à la Cour des Comptes pour contrôle et validation.

Veillez, à cette fin, nous transférer les données de tous les élèves inscrits dans votre école le **lundi 16 janvier 2017 à la première heure de cours.**

Attention cependant de ne pas prendre en compte :

- les élèves inscrits mais qui ne sont jamais venus (hormis ceux sous certificat médical longue durée)
- les élèves ayant quitté définitivement votre établissement avant le 16 janvier 2017
- les élèves inscrits qui ne se sont pas présentés à l'école depuis le début de l'année scolaire.

## Transfert des données

Depuis cette rentrée académique 2016-2017, l'application SIEL (Signalétique ELèves) est accessible aux établissements scolaires. Les informations techniques liées au transfert des données vers SIEL sont reprises dans la circulaire 5527 du 14/12/2015 intitulée : « Envoi des données des élèves vers la base centrale SIEL – Conditions et procédures ».

Les établissements scolaires encoderont leurs données via l'application SIEL ou via le Web service (pour les écoles utilisant ProEco ou WinPage). Vous ne devez donc plus envoyer de fichier .TXT individuel au Service Comptage des Elèves.

Il est donc demandé aux établissements scolaires **de procéder au plus tard pour le mardi 31 janvier 2017 au transfert de tous les élèves inscrits** (y compris les élèves libres) à la date du 16 janvier 2017 à la première heure de cours.

Pour rappel, le transfert des populations par l'application PRIMVER ou par le programme de gestion scolaire ProEco entraîne le transfert des données de SIEL vers l'Administration.

### HELPDESK SIEL - Transfert des données

Vous pourrez, dorénavant, contacter un numéro unique, pour faire part des difficultés que vous pouvez rencontrer lors de l'encodage des élèves ou du transfert des données vers l'Administration.

Le numéro du HELPDESK SIEL est le suivant : **02/690.82.55**

Je vous invite à consulter la circulaire « HELPDESK SIEL : Mise en place d'un numéro unique pour la DGEO » qui paraîtra prochainement.

Je vous remercie d'avance de votre collaboration attentive.

Pour la Directrice générale absente,  
Le Directeur général adjoint,

Pierre ERCOLINI